



# Mobilités ERASMUS

## STAGES 2019

Le dispositif  
ERASMUS

RENCONTRE AVEC LES FAMILLES

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019  
17 h 30, salle A 02

Mme HADJ-SALAH Dalila

Coordonnatrice

# A l'Ordre du jour

- Les dates de stage
- Le budget prévisionnel
- La structure des aides disponibles
- Les "droits et devoirs" de l'Erasmusien
- Les questions diverses



# Erasmus+

**Une  
découverte  
DES AUTRES et  
DE SOI-MEME**

- Découverte d'un lieu, d'une équipe de personnes, d'un cadre légal

- Découverte d'un pays, ses valeurs, sa culture

- Vous devrez faire appel à vos capacités d'adaptation et d'organisation

# Erasmus+

CHOISIR et  
NEGOCIER VOTRE  
STAGE avec UNE  
ENTREPRISE SITUEE  
DANS UN PAYS  
ELIGIBLE

RESPECTER LA  
DUREE LEGALE DU  
STAGE

VALORISER ET  
PROMOUVOIR  
SON EXPERIENCE



# Les dates de stage

Du lundi **21 octobre**  
au jeudi 19 **décembre** 2019  
inclus, soit 60 jours précisément.

Billet d'avion →

**Départ** au plus tard le : samedi 19 octobre  
(à Tontouta le vendredi soir), arrivée le 19  
octobre, en soirée à Dublin.

**Retour** le.... : une semaine de marge, à la  
charge de l'étudiant.e

# Le budget prévisionnel

## BUDGET de l'étudiant Erasmusien

Dépenses estimées			Financement		
Détails	Euros	FCP	Détails	Euros	FCP
Billet avion Nouméa/Dublin	2 000 €	238 663	Aide européenne A – Voyage	1 500 €	178 995
Hébergement	1 600 €	190 931	Aide européenne B – Séjour	1 440 €	171 835
Repas	1 500 €	178 998	Aide Etat (via Lycée) – Indemnités stage	1 173 €	140 000
Déplacements	360 €	42 959	Aides locales – Gouv NC+ Sénat	736 €	87 871
Autres frais de séjour	300 €	35 799			-
Divers	0,00 €				-
		-			
<b>Total</b>	<b>5 760 €</b>	<b>687 341</b>	<b>Total</b>	<b>2 940 €</b>	<b>350 830</b>

**Reste à la charge de l'étudiant-e**

**336 511 Fcp** soit en € 2 820 €

# Détails des dépenses prévisionnelles

## Dépenses prévisionnelles stage Erasmus

### Evaluation 2019

Stage de deux mois : 8 semaines = 60 jours

<b>FRAIS DE VOYAGE et DE SUBSISTANCE</b>	<b>Détails</b>	<b>Montant Euro</b>	<b>Montant en FCP</b>
Billet(s) d'avion - Nouméa/Dublin	-	2 000,00 €	238 663
Hébergement (famille ou motel)	200 €* 8 sem	1 600,00 €	190 931
Transports sur place (bus, train)	6 €* 60 jours	360,00 €	42 959
Repas	25 €* 60 jours	1 500,00 €	178 998
<b>Total</b>		<b>5 460,00 €</b>	<b>651 551</b>
<b>Autres frais de voyage</b>	<b>Détails</b>	<b>Montant Euro</b>	<b>Montant en FCP</b>
Assurances ( rapatriement notamment)	environ	50,00 €	5 967
Téléphone, connexion Internet...	environ	50,00 €	5 967
Divers (visites...)	environ	200,00 €	23 866
		<b>300,00 €</b>	<b>35 800</b>
<b>Total</b>		<b>5 760,00 €</b>	<b>687 351</b>

# La structure des aides disponibles en 2019

## Fonds européens ERASMUS

Nature de la subvention →

Fonds européens dédiés

A : Voyage ( billet) et B : indemnités de séjour (2 mois)

	A - Voyage	B - Séjour	Total
Euros	1 500	1 440	<b>2 940 €</b>
FCP	178 995	171 835	<b>350 830</b>

## Pour information → Aide de l'Etat via le lycée en 2017

Selon acte du CA

**40 jours de stage**

**3 500 CFP par jour de travail effectif**

Soit 29,33 €/jour travaillé

Montant

**140 000**

FCP

**1 173 €**

Euros

- Aides versées après le stage et sur présentation des pièces demandées
- Calcul établi sous la base de 5 jours de travail par semaine

## Pour information → Total des AIDES en 2017

Co financement			En Xpf
	Fonds européens	2 800 €	334 129
	Lycée (Etat)	1 173 €	140 002
	Gouv't NC + reliquat Sénat	736 €	87 871
	<b>Total acquis</b>	<b>4 710 €</b>	<b>561 995</b>

# Les "droits et devoirs" de l'Erasmusien

## *Mobilité Erasmus+ 2019*

*Pour vous aider : l'essentiel à savoir*

[A pré-remplir\\_ac103-kit-mobilite-de-stage-smp-2019\(1\).docx](#)

# Erasmus : « Droits et devoirs » extraits du kit-mobilités stage

1. L'établissement d'enseignement supérieur s'engage à apporter son **aide au participant** à un programme de mobilité de stage du programme Erasmus+.

2. Le participant accepte **l'aide financière** dont le montant est indiqué à l'article 3.1 et s'engage à réaliser le **programme de mobilité de stage** tel que défini dans l'annexe I.

3.6 L'aide financière ou une partie de celle-ci devra être **remboursée** si le participant ne satisfait pas aux termes du contrat.

# Les "droits et devoirs" de l'Erasmusien

5.2 Assurance maladie : **obligatoire** pour les études et les stages.

Lorsque le stage se déroule dans un pays membre de l'Union Européenne et de l'Espace économique européen, l'étudiant est couvert par son régime de sécurité sociale étudiant pour la prise en charge des soins imprévus et médicalement nécessaires.

[...] Il est donc fortement recommandé à l'étudiant de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme de son choix : **mutuelle étudiante**, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc....

# Les "droits et devoirs" de l'Erasmusien

**5.3 Assurance responsabilité civile : obligatoire pour les stages**

**5.4 Assurance accident du travail : obligatoire pour les stages**

# Les "droits et devoirs" de l'Erasmusien

## ARTICLE 6 – AIDE LINGUISTIQUE EN LIGNE

6.1. Le participant devra faire évaluer en ligne ses compétences linguistiques, **avant et à la fin** de la période de mobilité (ou quand cela a été défini avec l'établissement), uniquement pour les langues d'enseignement/travail suivantes : anglais, français, allemand, italien et espagnol, exception faite des personnes dont la langue concernée est la langue maternelle. Le participant devra informer immédiatement l'établissement s'il est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation en ligne.

# Les "droits et devoirs" de l'Erasmusien

## ARTICLE 7 – RAPPORT DU PARTICIPANT

7.1. Le participant devra compléter et soumettre le **rapport du participant** en ligne après sa période de mobilité dans un délai de 30 jours calendaires suivant la réception de la notification l'invitant à le faire.

Les participants qui ne complètent pas et qui ne soumettent pas leur rapport seront susceptibles de **rembourser partiellement ou intégralement** l'aide financière reçue sur demande de leur établissement d'envoi.

# Questions diverses

# A bientôt !

## Contacts

**Virginie LEONE- DDFPT Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques, Lycée Laperouse ligne directe : (687)28 05 72**

**Dalila HADJ-SALAH – Professeure coordonnatrice BTS Support à l'Action Managériale (SAM) - Lycée Lapérouse – dali.hsalah@lagoon.nc**